



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Projet de conseils

Divulcation de questions actuarielles – Exemples de divulgation

Document 9600

ARCHIVÉ

Ce document a été archivé le 11 avril 2023



PROJET DE CONSEILS

DIVULGATION DE QUESTIONS ACTUARIELLES – EXEMPLES DE DIVULGATION

COMMISSION DU RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ/D'ÉVALUATION

ARCHIVÉ

JANVIER 1996

This draft guidance is available in English



NOTE DE SERVICE

Aux : actuares des domaines de l'assurance vie et des assurances IARD
actuares désignés des sociétés d'assurance

De : Robert M. Smithen, président
Commission du rôle de l'actuaire désigné/d'évaluation

Date : le 19 janvier 1996

Objet : **Divulcation des questions actuarielles dans les états financiers des sociétés d'assurance vie – projet de conseils**

Veillez trouver ci-joint une série de notes portant sur un projet de divulgation de questions actuarielles dans les états financiers des sociétés d'assurance vie. Le même document a aussi été envoyé aux comptables agréés, aux organismes de réglementation et à l'ACCAP pour fins d'observation. Les pièces jointes comprennent :

Divulgation de questions actuarielles. Donne un aperçu du contexte justifiant les propositions, le processus suivi pour mettre au point les recommandations, et l'adresse où vous pouvez faire tenir vos commentaires.

Divulgation de questions actuarielles – commentaires des actuares. Les commentaires reçus d'un sous-groupe de la Commission du rôle de l'actuaire désigné portaient sur la façon d'interpréter certaines sections du projet de ligne directrice comptable et recommandaient deux domaines supplémentaires de divulgation.

Projet de ligne directrice comptable – passif actuariel des entreprises d'assurance vie – divulgation. Une interprétation sur la façon dont les normes de divulgation sur l'incertitude relative de la mesure et les instruments financiers pourraient s'appliquer aux sociétés d'assurance vie.

Deux séries de modèles de divulgation, la première intitulée «Illustration du passif actuariel des entreprises d'assurance vie – divulgation», et la seconde, «Modèles de divulgation».

Selon nous, les documents sont assez faciles à lire et nous vous incitons fortement à prendre le temps de le faire. Veuillez envoyer vos commentaires sur les questions actuarielles à Rob Smithen, à son adresse dans l'*Annuaire*, au plus tard le **30 avril 1996**. Avant que tout projet n'entre en vigueur, il sera adopté selon le processus officiel.

RMS

EXEMPLES DE DIVULGATION

Le modèle suivant de société a été utilisé pour illustrer un exemple possible de divulgation.

MODÈLE DE SOCIÉTÉ

La société a des affaires au Canada et aux États-Unis.

Les affaires d'assurance vie au Canada sont réparties à parts égales entre l'assurance vie avec participation et l'assurance temporaire. Les ventes récentes ont surtout touché l'assurance temporaire à 100 ans, et les produits avec participation ne sont pas concurrentiels. Il y a quelques contrats de rentes, mais à peu près aucune affaire nouvelle. La plupart des contrats de rentes en vigueur sont des rentes immédiates à long terme et touchent des assurés à la retraite dont le contrat a été souscrit avant 1990.

Aux États-Unis, l'assurance vie universelle est le principal produit puisqu'elle intervient pour 80 % des nouvelles affaires d'assurance vie dans cette catégorie. Il y a un bloc fermé d'affaires avec participation. Le reste des nouvelles affaires est de l'assurance temporaire sur cinq ans. La société souscrit des rentes différées à court terme sur le marché américain. La société essaie aussi d'étendre ses ventes de produits de rentes variables sans grand succès.

La souscription est bonne et les bénéfices par rapport à la mortalité commencent à émerger, mais les taux de déchéances sont préoccupants dans l'assurance temporaire à 100 ans.

1. NATURE ET COMPOSITION DU PASSIF DES POLICES

Le passif des polices représente les montants qui, de concert avec l'estimation des primes futures et des revenus de placement, suffiront à régler le montant estimé des prestations futures, des dividendes et des frais engagés sur les polices en vigueur. Le passif des polices est déterminé à l'aide des pratiques actuarielles généralement reconnues, selon les normes établies par l'Institut Canadien des Actuaire.

La société vend des lignes de produits individuels (autres que l'assurance santé individuelle) au Canada et aux États-Unis.

La composition du passif des polices de la société est la suivante :

	Canada		États-Unis	
	1995	1994	1995	1994
	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$
Avec part. – vie individuelle	1 000	900	200	180
Sans part. – vie individuelle	200	120	700	600
– rentes	500	510	500	400
Total	1 700	1 530	1 500	1 180

2. HYPOTHÈSES

Dans le calcul du passif des polices, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée des polices à l'égard de nombreuses variables, notamment la mortalité, la morbidité, le rendement des investissements, les taux de résiliation des polices, le niveau des frais d'exploitation, l'inflation, les participations des titulaires de police et les impôts.

Les méthodes qui ont servi à établir les plus importantes hypothèses suivent ci-après.

Mortalité

Dans le cas de la mortalité dans l'assurance vie individuelle, la société effectue une étude annuelle de la mortalité par pays et elle contribue à l'étude canadienne intersociété de l'Institut Canadien des Actuaire. L'hypothèse de la société provient d'une combinaison de sa plus récente expérience moyenne sur cinq ans et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'ICA.

Pour la mortalité dans les rentes, la plus récente table d'expérience intersociété de l'ICA a été projetée sur 20 ans, afin de tenir compte de l'amélioration constante de la mortalité au sein du groupe d'âge le plus avancé.

L'expérience récente a été de 3 % à 5 % plus favorable que prévu dans toutes les lignes d'affaires.

Rendement des investissements

La société possède des éléments d'actif qui couvrent certaines lignes d'affaires. Les flux monétaires prévus de ces segments ont été combinés aux taux futurs de réinvestissement obtenus des perspectives économiques actuelles et de la politique d'investissement de la société pour calculer les taux prévus de rendement de ces éléments d'actif pour toutes les années à venir.

Les taux réels de rendement pour 1995 n'ont pas dépassé 0,25 % des taux prévus l'an dernier. Ce chiffre est bien en deçà de la marge pour écarts défavorables décrite ci-après. Il est prévu que le rendement des investissements baissera au Canada de 50 points de base en 1996, mais qu'il restera inchangé aux États-Unis.

Frais

Les frais de gestion des polices ont été calculés à partir des études internes de répartition des coûts de la société, après ajustement provenant de gains de productivité de 1,5 % pour chacun des cinq prochains exercices. Il est prévu que les gains de productivité en 1996 seront de deux millions de dollars. Mis au point au cours des deux dernières années, le nouveau système d'administration de la société devrait assurer la réalisation de ces gains.

Déchéances

Les hypothèses relatives aux déchéances ont été modifiées afin de tenir compte d'une diminution des déchéances dans le bloc d'affaires d'assurance temporaire à prime uniforme de la société. L'expérience récente a révélé qu'un nombre moins élevé de titulaires que prévu laissent tomber leur police en déchéance. Les nouvelles hypothèses au sujet de la déchéance sont plus rigoureuses que les normes minimales de l'Institut Canadien des Actuaires à l'égard de cette catégorie de polices et elles tiennent compte d'une diminution accrue de la déchéance dans les années à venir. La société estime qu'il s'agit là d'une hypothèse prudente à la lumière de l'expérience courante et prévue.

3. PROVISION POUR ÉCARTS DÉFAVORABLES (PÉD)

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des réserves actuarielles représentent les meilleures estimations à l'égard d'un éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. L'Institut Canadien des Actuaires prescrit un intervalle des marges permises.

Les marges de la société se situent près du niveau de l'intervalle permis. Des marges inférieures pourraient se justifier dans de nombreux cas, mais la société désire mettre l'accent sur la sécurité dans son bilan. Étant donné que les affaires avec participation ne sont pas garanties, la PÉD pour cette catégorie de police correspond à 50 % de celle des autres produits. Aussi, à cause du niveau élevé d'incertitude entourant l'inflation, la société utilise une marge plus élevée à l'égard des frais. Au total, la marge augmente les réserves actuarielles de 5 % (160 millions \$).

La société a augmenté les marges de l'une de ses principales hypothèses – les déchéances – à cause d'un manque de données fiables sur la nouvelle expérience.

4. FLUCTUATION DU PASSIF DES POLICES

	1995	1994
	millions \$	millions \$
Passif des polices le 31 décembre 1994 (93)	2 730	2 420
Redressements		
Modifications de la base	30	0
Changements normaux a) Nouvelles affaires	320	200
b) En vigueur	120	110
Passif des polices le 31 décembre 1995 (94)	3 200	2 730

La société a modifié de 30 millions \$ ses réserves actuarielles à l'égard des produits d'assurance vie à cause des nouvelles hypothèses de déchéance touchant les polices temporaires à 100 ans souscrites au Canada. La nouvelle réserve constitue une provision prudente pour absorber l'impact d'une déchéance moins élevée de ce bloc d'affaires.

5. ACTIF COUVRANT LE PASSIF DES POLICES

	Assurance vie		Rentes	Capital et excédent	Total
	Avec part.	Sans part.			
	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$
Obligations	800	750	800	50	2 400
Hypothèques	200	150	300		650
Actions	100			100	200
Immeubles	100			100	200
Autres				50	50
TOTAL	1 200	900	1 100	300	3 500

La société possède un actif suffisant pour couvrir le passif des polices, et son capital dépasse largement toutes les exigences réglementaires à ce titre.

Selon la politique d'investissement de la société, les éléments d'actif ont été choisis parce que les caractéristiques de leur montant et de leurs flux monétaires correspondent aux flux monétaires du passif des polices. Étant donné que la société a comme politique de conserver ces éléments d'actif ou d'autres du même genre jusqu'à l'expiration du passif des polices, toute modification de la valeur marchande des éléments d'actif n'aura que très peu d'effet sur la situation financière de la société.

La valeur marchande de l'actif qui couvre le capital et l'excédent est utile pour évaluer ultimement la santé financière de la société. À la fin de l'exercice, la valeur marchande de l'actif qui couvre le capital et l'excédent dépassait la valeur comptable de 150 millions \$.

Risque lié aux taux d'intérêt

La situation financière de la société risque d'être touchée par les taux d'intérêt. Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que des pertes ou des gains économiques surviennent à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement des flux monétaires. Si l'actif qui couvre le passif ne correspond pas aux obligations des polices en ce qui concerne les dates et les montants, la fluctuation des taux d'intérêt dans l'avenir peut entraîner des pertes ou des gains.

Pour exercer une gestion et un contrôle du risque lié aux taux d'intérêt, la société souscrit une politique correspondante appropriée pour chacune de ses affaires.

Dans le cas des contrats de rentes, dont les dates et les montants des prestations à payer peuvent facilement être déterminés, la société peut contrôler l'appariement des flux monétaires de l'actif et du passif. La société prend quelquefois des positions à court terme pour profiter des occasions du marché.

Si les taux d'intérêt venaient à baisser soudainement de 1 %, la société verrait son bénéfice net diminuer de 18 millions \$. En revanche, si les taux d'intérêt venaient à grimper soudainement de 1 %, le bénéfice net de la société augmenterait de 14 millions \$.

En ce qui concerne les affaires d'assurance vie, dont les dates et les montants des prestations à payer peuvent seulement faire l'objet d'estimations, l'actif sous-jacent a une durée égale à celle du passif, et la société est peu exposée aux fluctuations des taux d'intérêt pour les 12 mois à venir.

Risque de crédit

La société a prévu à son bilan des pertes de crédit à l'égard de l'actif qui couvre le passif des polices. Les provisions à l'égard des éléments d'actif actuellement non performants proviennent en partie d'une diminution de la valeur des éléments d'actif et, en partie, d'une provision dans le passif des polices. Les provisions à l'égard des pertes sur les éléments d'actif qui deviendront non performants dans l'avenir font partie du passif des polices. Le tableau suivant indique le montant total des provisions :

	1995	1994
	millions \$	millions \$
Dans l'actif	45	55
Dans le passif	30	29
Total	75	84

En 1995, le montant total des éléments d'actif non performants de la société s'établit à 150 millions \$ (180 millions \$ en 1994).

La provision à l'égard des pertes de crédit pour chacun des éléments d'actif actuellement non performants fait l'objet d'un examen trimestriel, et une évaluation externe a lieu tous les ans. La provision à l'égard des pertes de crédit sur les éléments d'actif qui deviendront non performants dans l'avenir varie selon le type d'actif et repose sur une combinaison de l'expérience de la société, l'expérience de l'industrie et les perspectives économiques.

Liquidités

Il est important, pour toute institution financière, d'avoir accès à des liquidités pour verser ses prestations et payer ses frais lorsqu'ils deviennent dus. La société maintient un niveau élevé de liquidités pour pouvoir facilement répondre aux demandes imprévues de liquidités. L'actif liquide dépasse largement les besoins de liquidités du passif, comme l'illustre le tableau ci-après :

Actif liquide	Valeur comptable	Valeur au marché
	millions \$	
Espèces et dépôts à court terme	500	500
Autres éléments facilement liquidables		
• Obligations de l'État	400	450
• Obligations des sociétés	1 500	1 600
• Actions ordinaires/privilégiées	100	180
Total	2 000	2 230
Ligne de crédit bancaire non utilisée	200	200
Total	2 700	2 930

Un coup d'œil au passif :

Passif	Valeur comptable	Besoin de liquidités
	millions \$	millions \$
Polices sans frais de rachat	550	Élevé
Autres éléments de passif (prêts bancaires, actif en dépôt, etc.)	100	Élevé
Polices avec frais de rachat	1 450	Moyen
Polices avec valeurs de rachat qui varient selon la valeur de l'actif sous-jacent	500	Faible
Polices sans valeur de rachat	600	Nul

6. EXPOSITION À D'AUTRES RISQUES

La société évalue à intervalles réguliers son risque d'être exposée à des modifications des hypothèses sur lesquelles repose le passif des polices.

La société a connu trois années successives de sinistres favorables, mais si la mortalité devait augmenter de 10 %, elle entraînerait une diminution modeste de 1 % de l'excédent de la société.

La société possède 20 % de ses affaires dans les produits d'assurance temporaire à 100 ans, et ses résultats financiers fluctuent selon le niveau des décès dans ce bloc d'affaires. Le renforcement récent des réserves devrait suffire à se prémunir contre toute détérioration future de l'expérience.

7. SUFFISANCE DU CAPITAL

Les règlements du MPRCE comprennent des instructions détaillées pour calculer le montant de capital qu'une société d'assurance vie doit détenir à l'égard de ses affaires. Les sociétés doivent maintenir un ratio MPRCE d'au moins 100 %.

Le ratio MPRCE de la société est passé de 150 % à 160 % en 1995 à la suite d'une modification de la composition de l'actif de la société. La société a l'intention de maintenir un ratio MPRCE d'au moins 150 % dans le cadre de sa principale stratégie d'affaires.

8. RÉASSURANCE

La réassurance a été utilisée pour réduire le risque que la société soit exposée à un sinistre décès ou santé unique. Toute la réassurance est souscrite auprès de sociétés dont la cote S&P est au moins A.

La diminution des réserves provenant de la réassurance figure ci-après :

	1995	1994
	millions \$	millions \$
Assurance vie entière	4,0	3,8
Assurance temporaire	1,8	0,4

La société réassure les polices d'assurance vie de plus de 2 millions \$ afin de limiter l'instabilité des bénéfices. Elle a versé 2,9 millions \$ en primes de réassurance en 1995 (2,1 millions \$ en 1994).